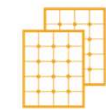




voltalia



SOLAIRE



EOLIEN



HYDRO



BIOMASSE



STOCKAGE

Parc Eolien de Marly *Conseil Municipal de Marly-sous-Issy*

16 Décembre 2020

Ordre du jour

- Accord de principe concernant la nouvelle implantation du projet éolien en cours d'instruction.
- Accord et autorisation de signature du second adjoint au maire de la *convention relative aux autorisations de surplomb, d'enfouissement de réseaux électriques et d'utilisation de renforcement et d'entretien de la voirie*

1. L'évolution du Projet

- Le projet initial : état des lieux
- Un nouvel enjeu
- La nouvelle implantation envisagée

2. Une réduction

- Des impacts:
 - environnementaux
 - Paysagers (photomontages)
- Des retombés fiscales

3. La convention de Chemin

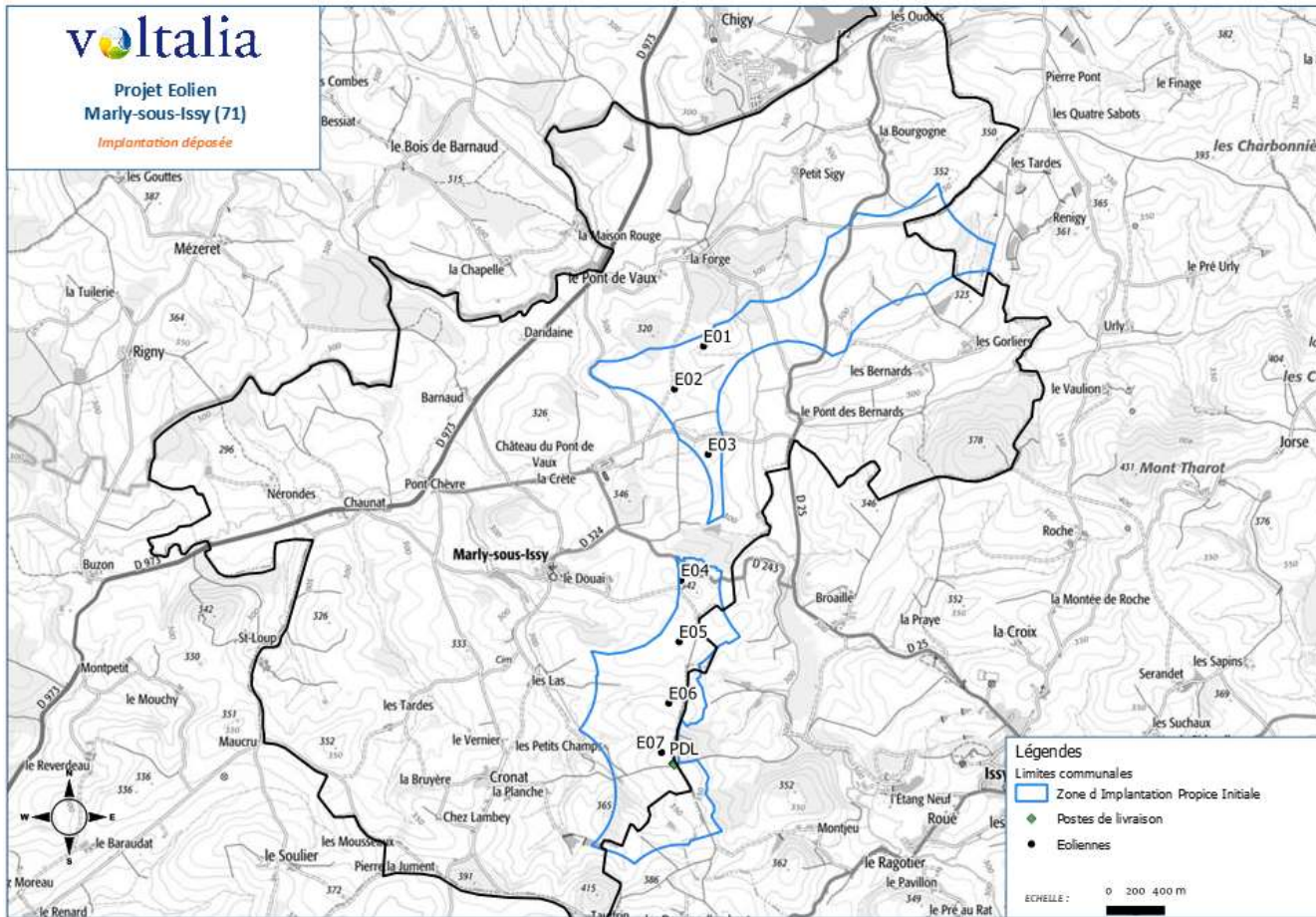
- L'accès au projet
- Contenu de la convention
- Chemins objets de la convention



L'évolution du projet



Le projet initial



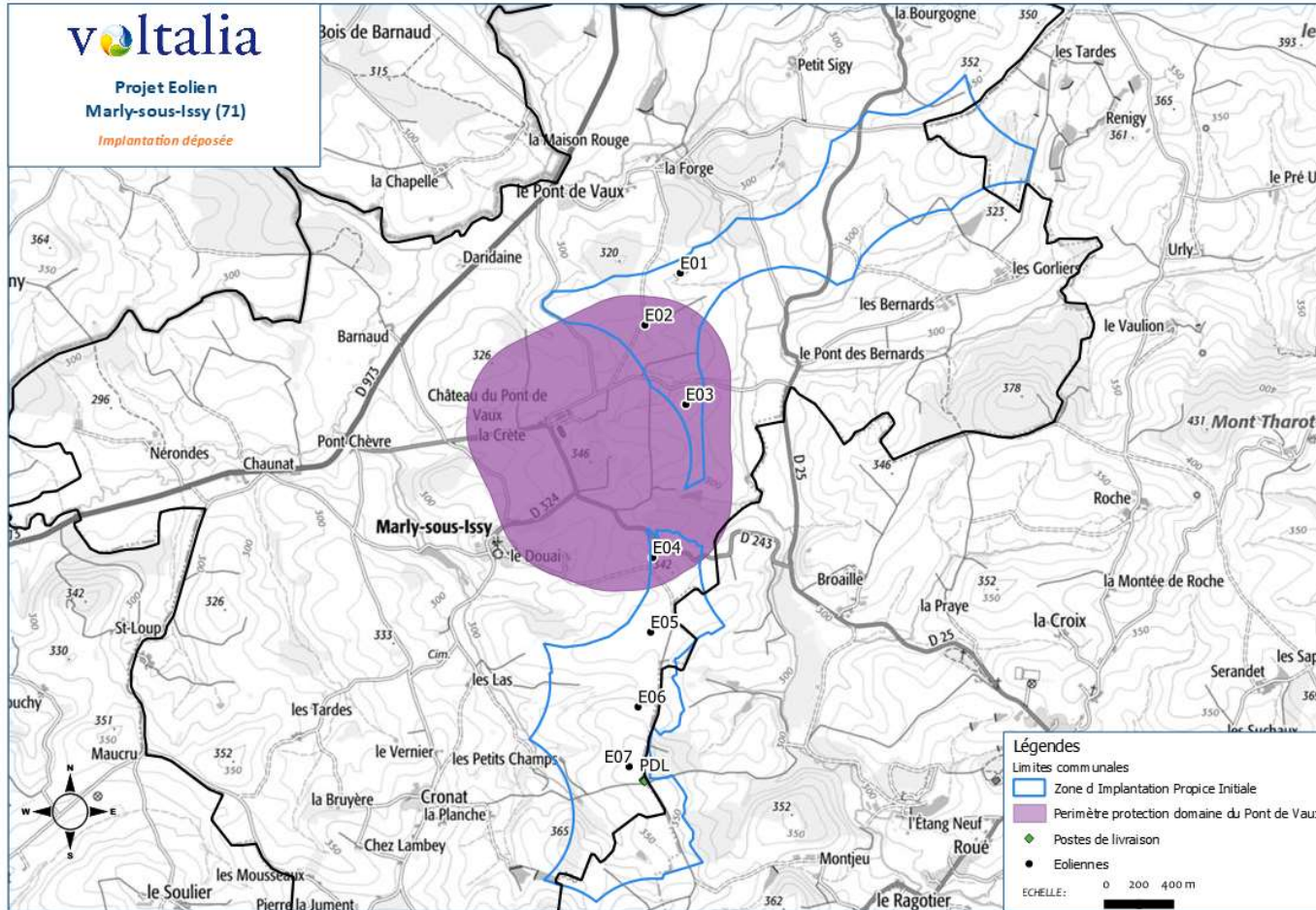
- 7 éoliennes N149:
 - 4,5MW de puissance unitaire
 - 200m de hauteur totale
- 2 zones au Nord et Sud du Bourg
- Puissance totale : 31,5 MW
- 3 postes de livraison
- Raccordement poste source Geugnon
- Production : 61,8 GWh/an (14 700 foyers)
- **Déposé le 13 Mars 2020**
 - En cours d'instruction
 - Demande de complément de la DREAL

Un nouvel enjeu

voltalia

Projet Eolien
Marly-sous-Issey (71)

Implantation déposée



CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE VOLTALIA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU COMMUNIQUE SANS NOTRE AUTORISATION

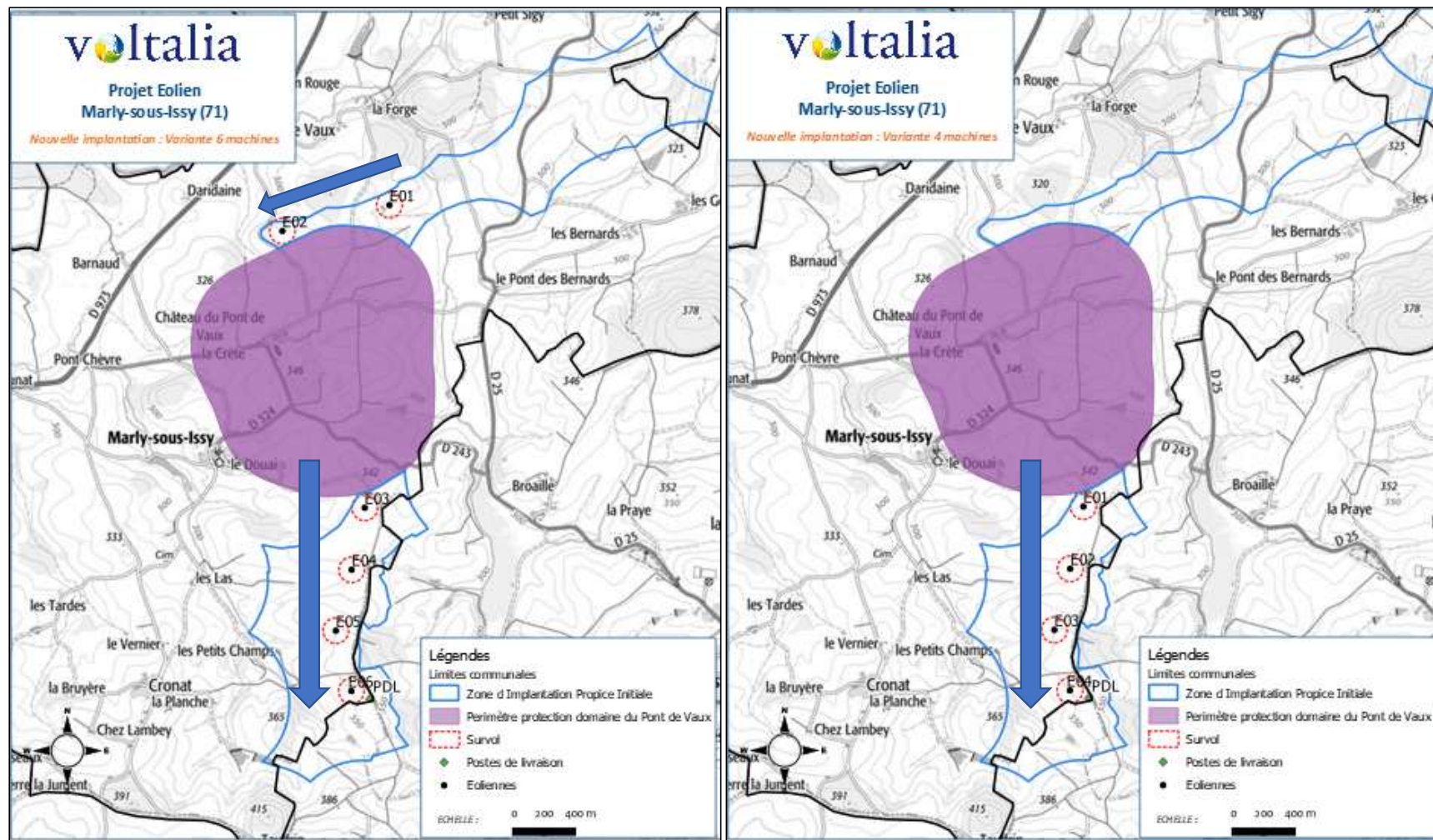
- Inscription du domaine du Pont de Vaux comme monument historique :
 - Arrêté le 27 février 2020
 - Porter à connaissance : 19 Mai 2020
- Reconnaissance de Voltalia de la valeur patrimoniale du domaine :
 - Intégration du périmètre de 500m des protection des MH



3 éoliennes dans ce périmètre



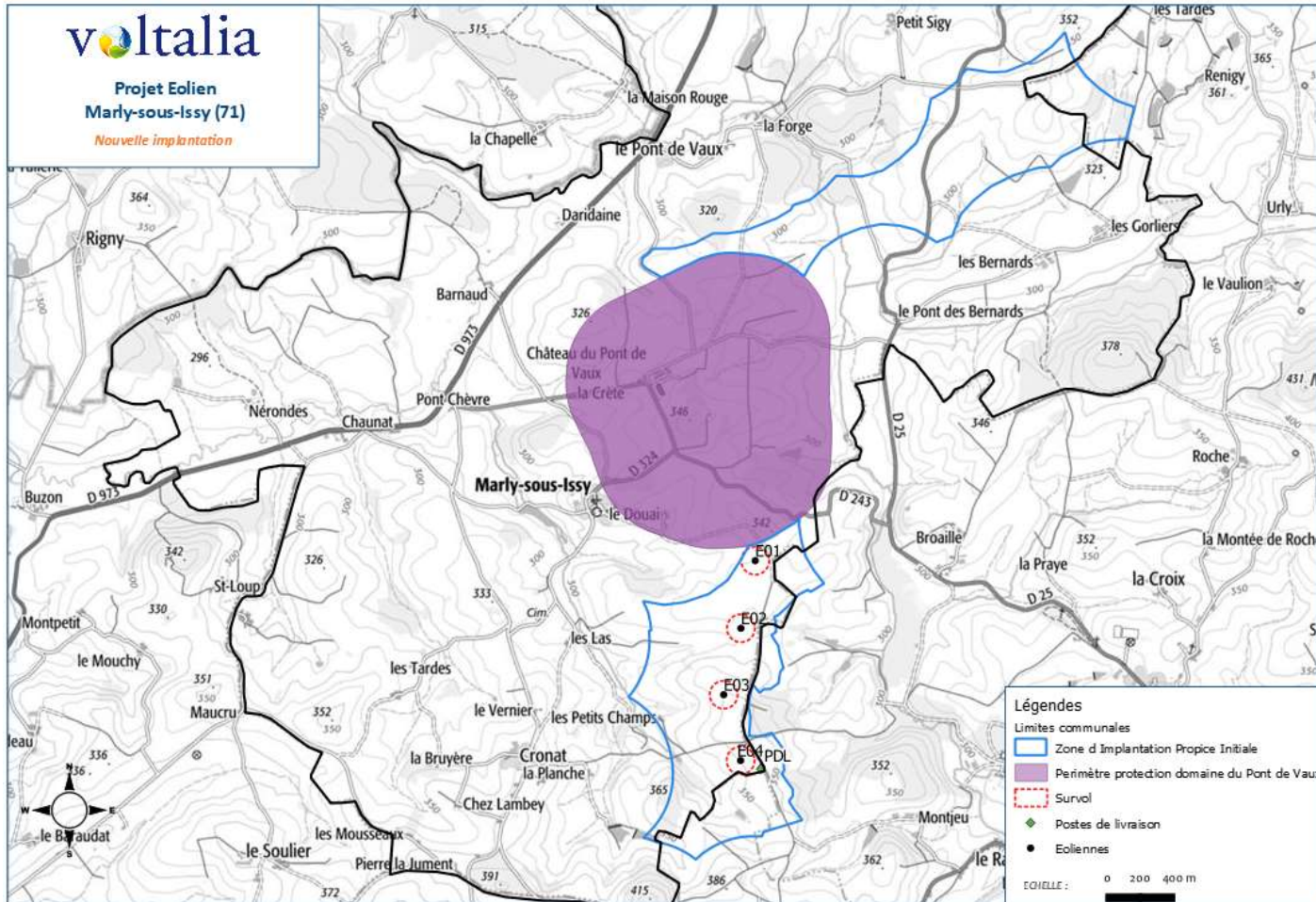
Une ZIP réduite pour 2 alternatives : 6 ou 4 éoliennes



6 éoliennes	4 éoliennes
27,5 MW	18MW
2 postes de livraison	1 poste de livraison
2 zones (N et S)	1 zone (S)
Meilleure retombées financière	
Impact paysager sur Mont Beuvray	Réduction des impacts enviro et paysager

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE VOLTALIA ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU COMMUNIQUÉ SANS NOTRE AUTORISATION

Le choix de la minimisation des impacts



CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE VOLTALIA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU COMMUNIQUE SANS NOTRE AUTORISATION

Un projet en parfaite adéquation avec les enjeux du territoire :

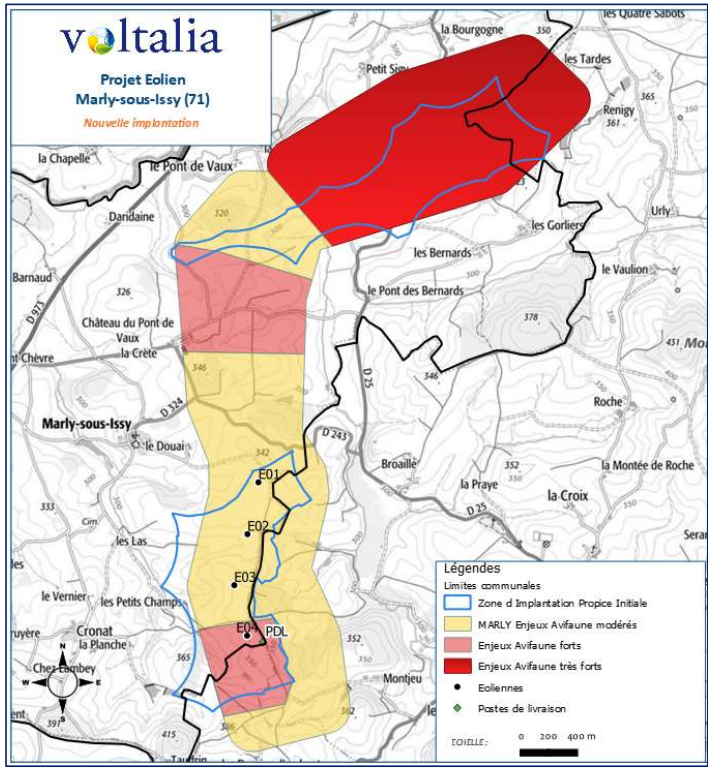
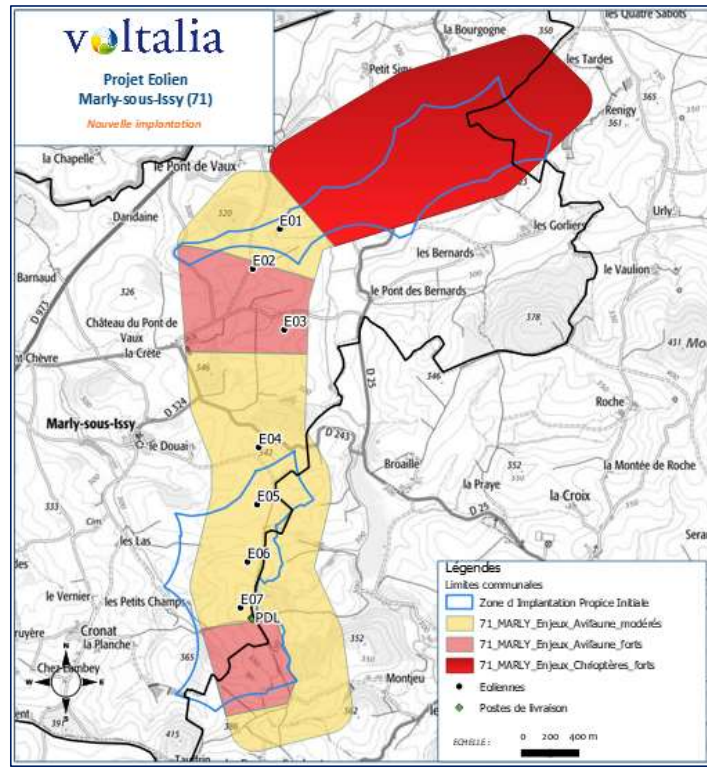
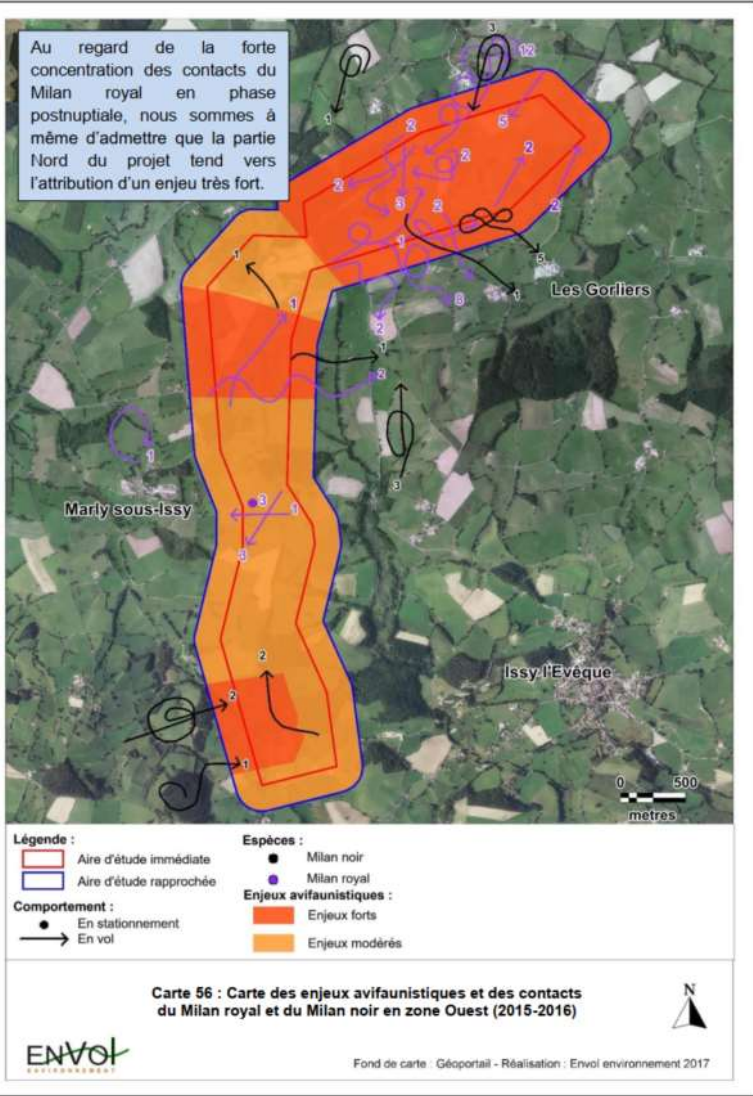
- 4 éoliennes N149:
 - 4,5MW de puissance unitaire
 - 200m de hauteur totale
- 1 zones au Sud du Bourg
- Puissance totale : 18 MW
- 1 unique poste de livraison
- Raccordement poste source Geugnon
- Production : 35,3 GWh*/an (8 400 foyers)
- **Une réduction importante des impacts :**
 - Environnementaux
 - Paysager

* En cours de consolidation

Des Impacts réduits

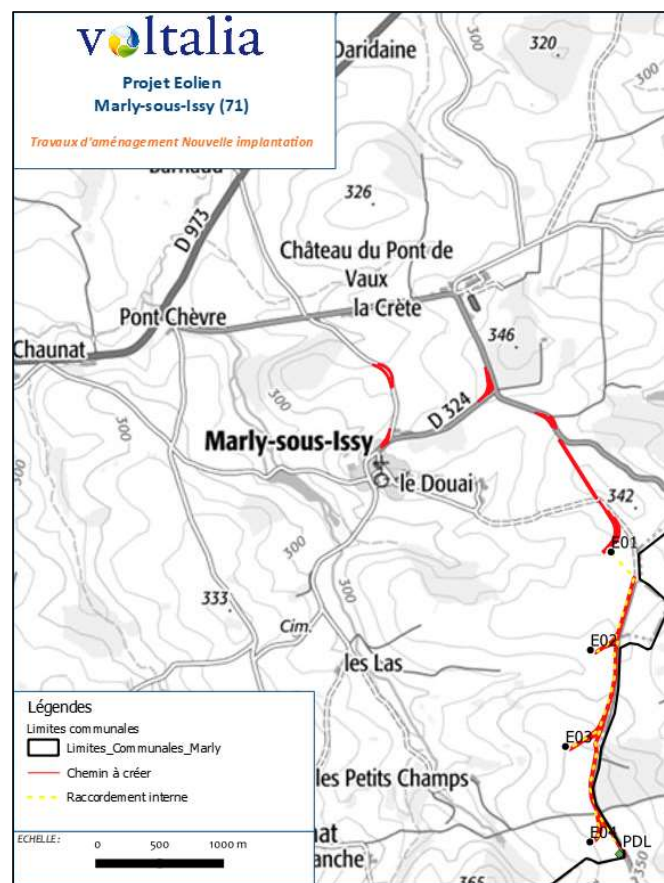
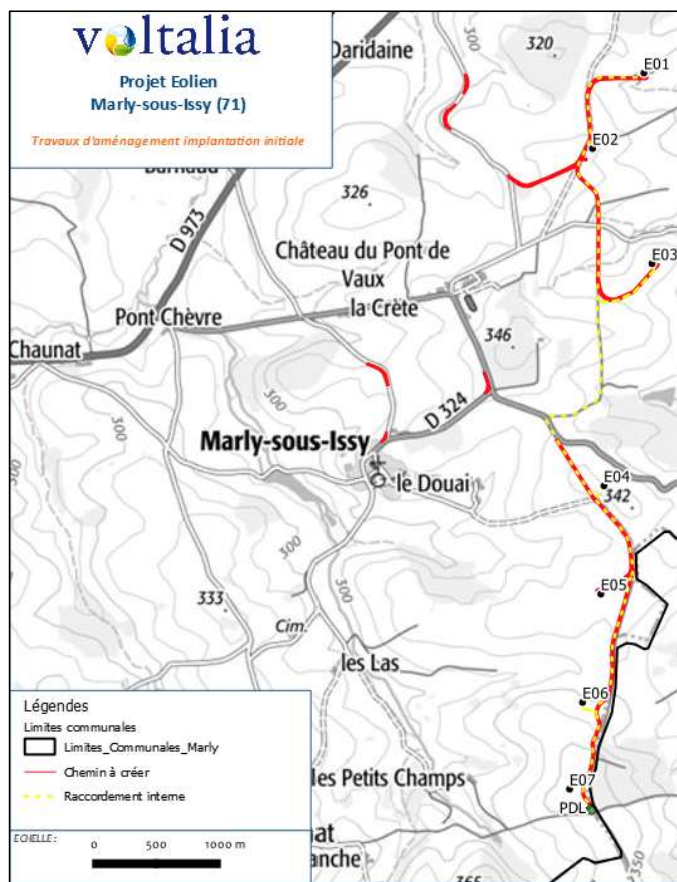


Environnement : l'avifaune



- Eloignement de la zone à très fort enjeux avifaune (env. 2km)
- maintien des mesures ERC :
 - Détection-arrêt, bridage fenaisons/moissons,
 - Suivi comportement-mortalité
 - Création de nichoirs (faucon crécerelle) au nord, gîtes chauve souris...

Environnement : faune/flore



Une réduction de l'emprise du projet :

- Réduction du linéaire de haie arraché/coupé*
- Réduction du nombre d'arbre arrachés/coupés
- Réduction du linéaire de chemin créé
- Réduction du linéaire de câble enfoui

* Quelque soit l'implantation, une compensation (plantation) de chaque mètre de haie et chaque arbre arraché est prévu

Environnement : faune/flore

Une réduction de l'emprise du projet :

Elément		Implantation Initiale	Nouvelle Implantation	Réduction
Raccordement électrique (linéaire de câblage)	Raccordement interne	4,35 km	1,60 km	-63%
	Raccordement externe	20,80 km	20,60 km	-1%
	TOTAL	25,15 km	22,2 km	-12%
Haies & Arbres	Linéaire de haie arrachée	717 m	445 m	-38%
	Arbres arrachés	6	2 à 4	30 à 60%
Emprise foncière	Plateformes définitives	10 619 m ²	5 600 m ²	-47%
	Massif des éoliennes	3 062 m ²	1 750 m ²	-43%
	Poste de livraison	336 m ²	144 m ²	-57%
	Chemins existants renforcés	4 931 m ²	2 000 m ²	-59%
	Chemins créés	17 460 m ²	12 000 m ²	-31%
	TOTAL	36 408 m²	21 494 m²	-41,0%

en cours de consolidation



L'impact paysager

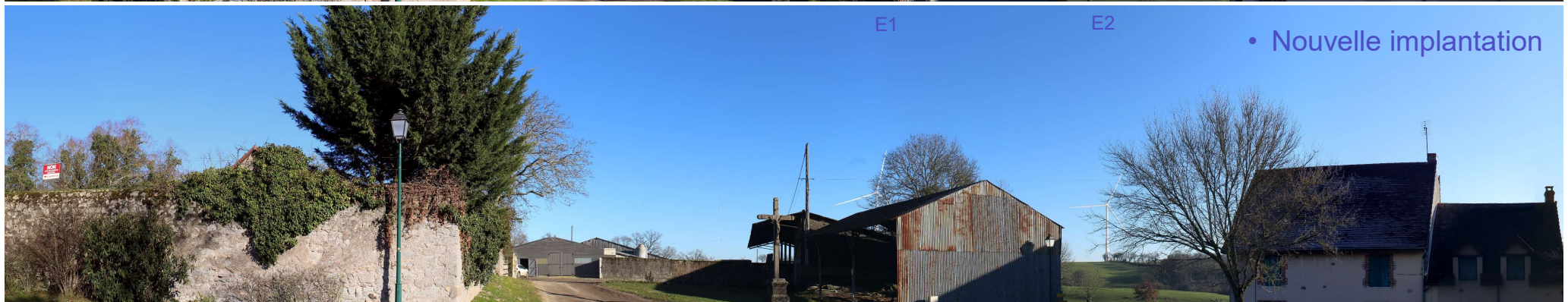
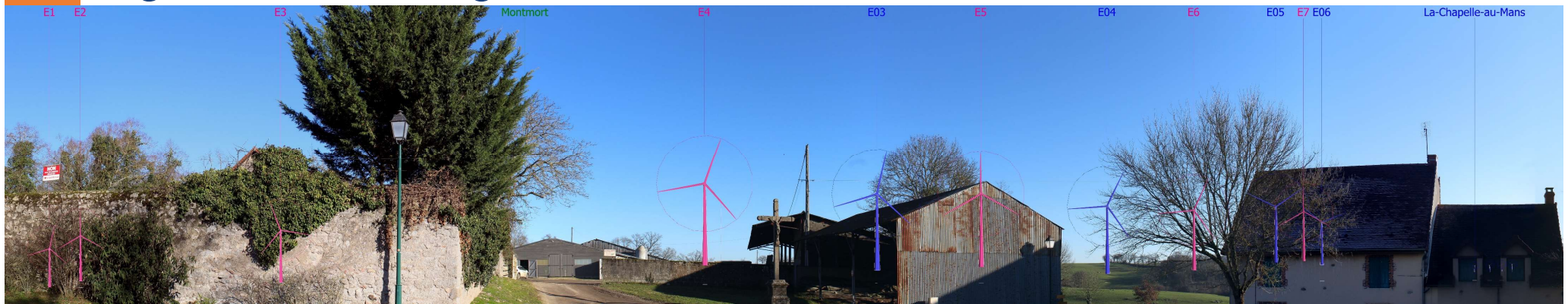
- Réduction importante principalement sur :
 - Zone Nord
 - Domaine du château du Pont de Vaux
 - Sites emblématiques : Mont Beuvray, Carnaval d'Uchon
- Réduction plus limitée sur:
 - le centre bourg (zone Nord initialement invisible)
 - Issy l'Evêque et Grury (Zone sud plus étendue mais réduction du nombre de machine)



Paysager : le Coeur du Bourg



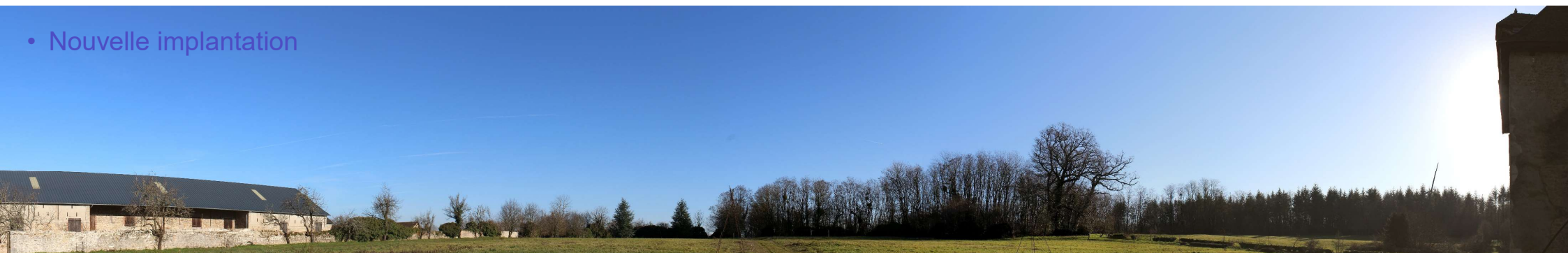
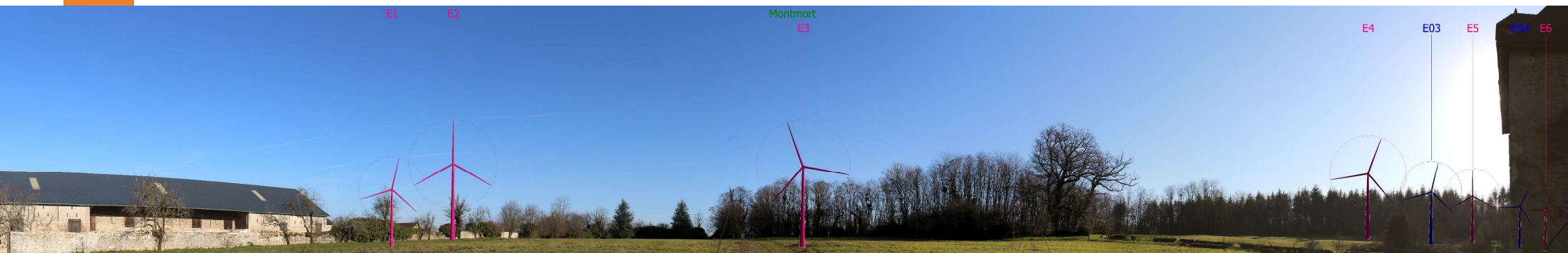
Paysager : derrière l'église



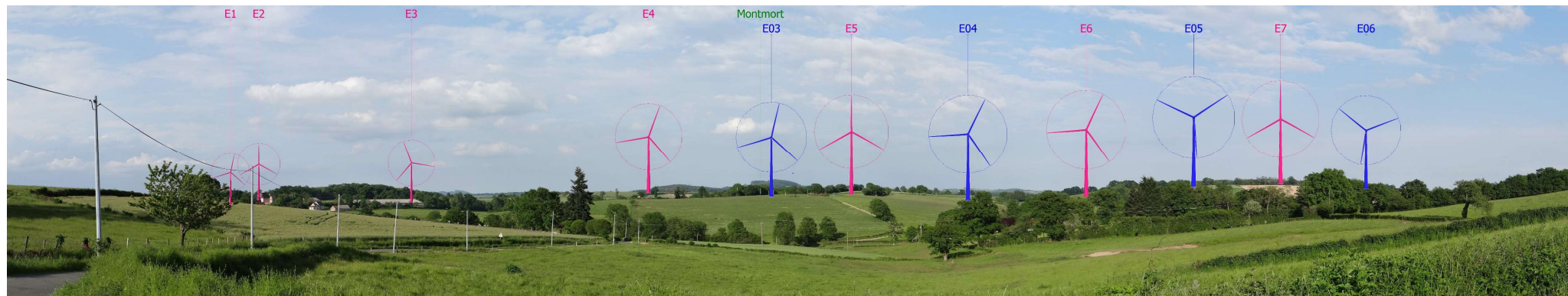
Paysager : Le Chateau du Pont de Vaux : Portail



Paysager : Le Chateau du Pont de Vaux : cour intérieure



Paysager : Sud Ouest de Marly sous Issy



- Implantation initiale



- Nouvelle implantation



Paysager : Mont Beuvray : panorama de la terrasse



Les retombés fiscales



Des retombés fiscales réduites mais toujours significatives

Hypothèses de calcul

Montant de l'IFER : 7650 €/MW.

Taux des taxes	TF	CFE	CVAE	IFER	Taxe d'Aménagement
Commune	12%	0%	0%	35%	0%
EPCI	4%	25%	27%	35%	0%
Département	20%	0%	24%	30%	0%
Région	0%	0%	50%	0%	0%

Répartition votée par la CC

- Implantation initiale (7 éoliennes , P_{totale} : **31,5 MW**)

Résultats de la simulation (montants annuels)

	CET			IFER	TF	Total
	Total CET	dont CFE	dont CVAE			
Commune	0 €	0 €	0 €	82 357 €	7 544 €	89 901 €
EPCI	34 303 €	22 421 €	11 883 €	82 357 €	2 180 €	118 841 €
Bloc communal	34 303 €	22 421 €	11 883 €	164 714 €	9 724 €	208 741 €
Département	10 537 €	0 €	10 537 €	70 592 €	12 509 €	93 638 €
Région	22 420 €	0 €	22 420 €	0 €	0 €	22 420 €
Sous-Total	67 261 €	22 421 €	44 840 €	235 305 €	22 233 €	324 799 €

Env. 89 900€/an pour la commune

- Nouvelle implantation (4 éoliennes, P_{totale} : **18MW**)

Résultats de la simulation (montants annuels)

	CET			IFER	TF	Total
	Total CET	dont CFE	dont CVAE			
Commune	0 €	0 €	0 €	48 195 €	4 273 €	52 468 €
EPCI	19 665 €	12 699 €	6 966 €	48 195 €	1 235 €	69 095 €
Bloc communal	19 665 €	12 699 €	6 966 €	96 390 €	5 508 €	121 563 €
Département	6 178 €	0 €	6 178 €	41 310 €	7 085 €	54 573 €
Région	13 144 €	0 €	13 144 €	0 €	0 €	13 144 €
Sous-Total	38 987 €	12 699 €	26 288 €	137 700 €	12 592 €	189 279 €

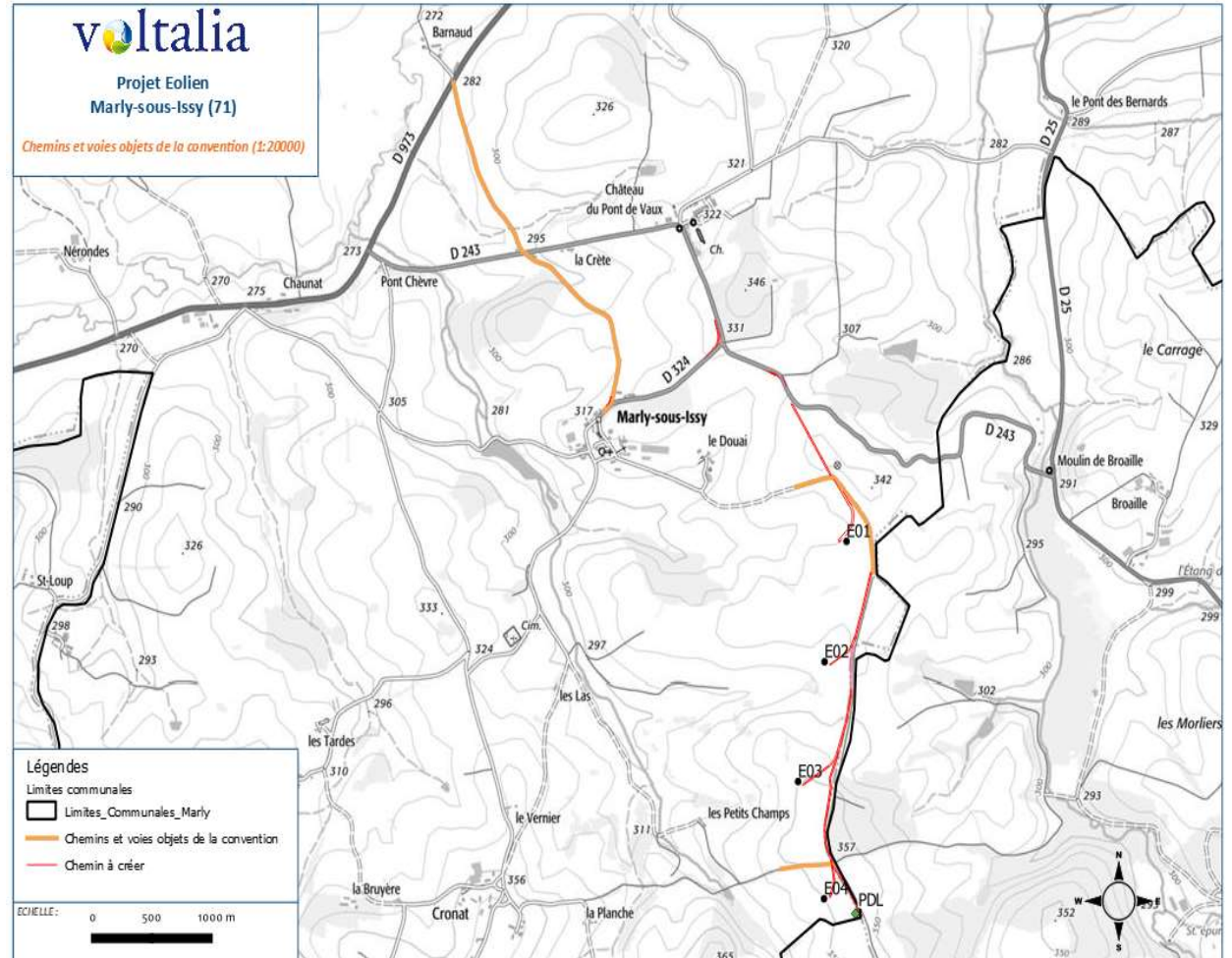
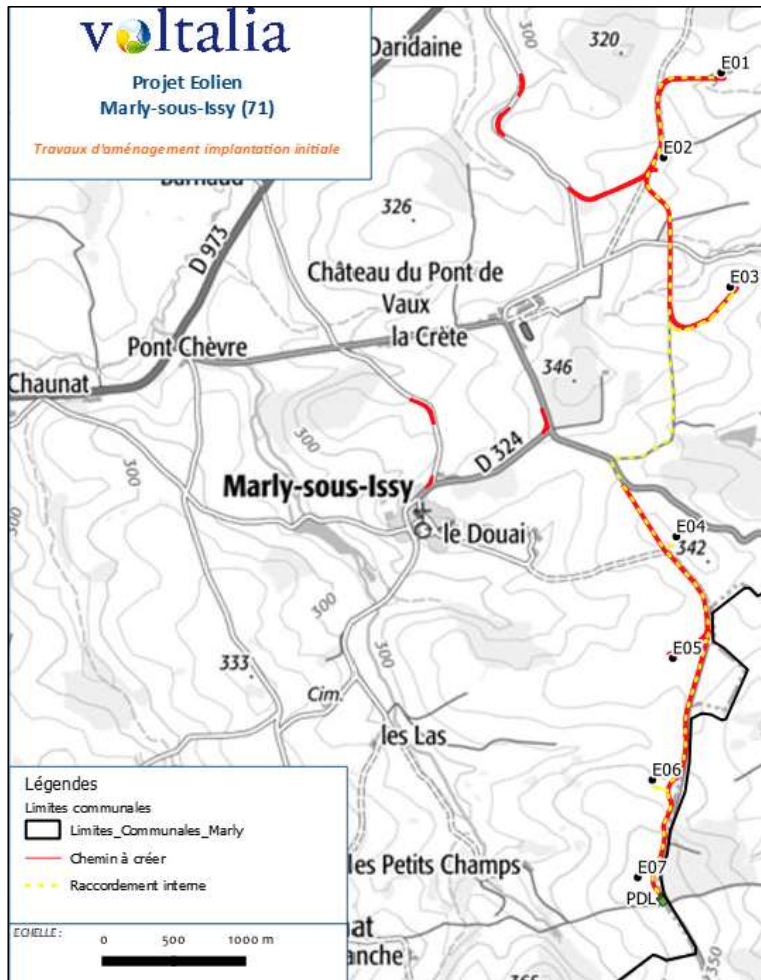
Env. 52 500 €/an pour la commune

- Note : les estimations fiscales dépendent des taux et répartitions votés

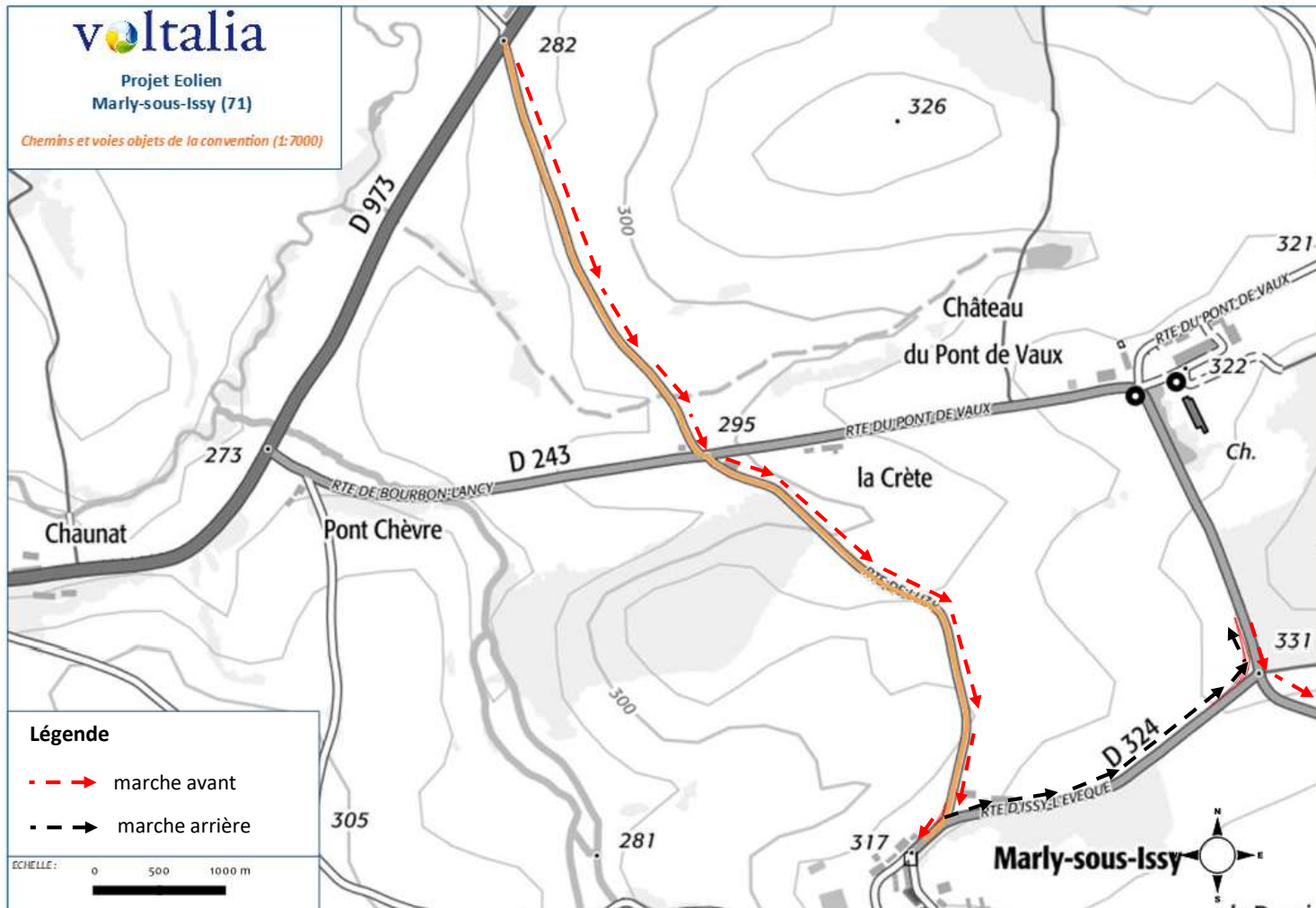
La convention de Chemins



L'accès au projet : désormais uniquement sur la zone sud

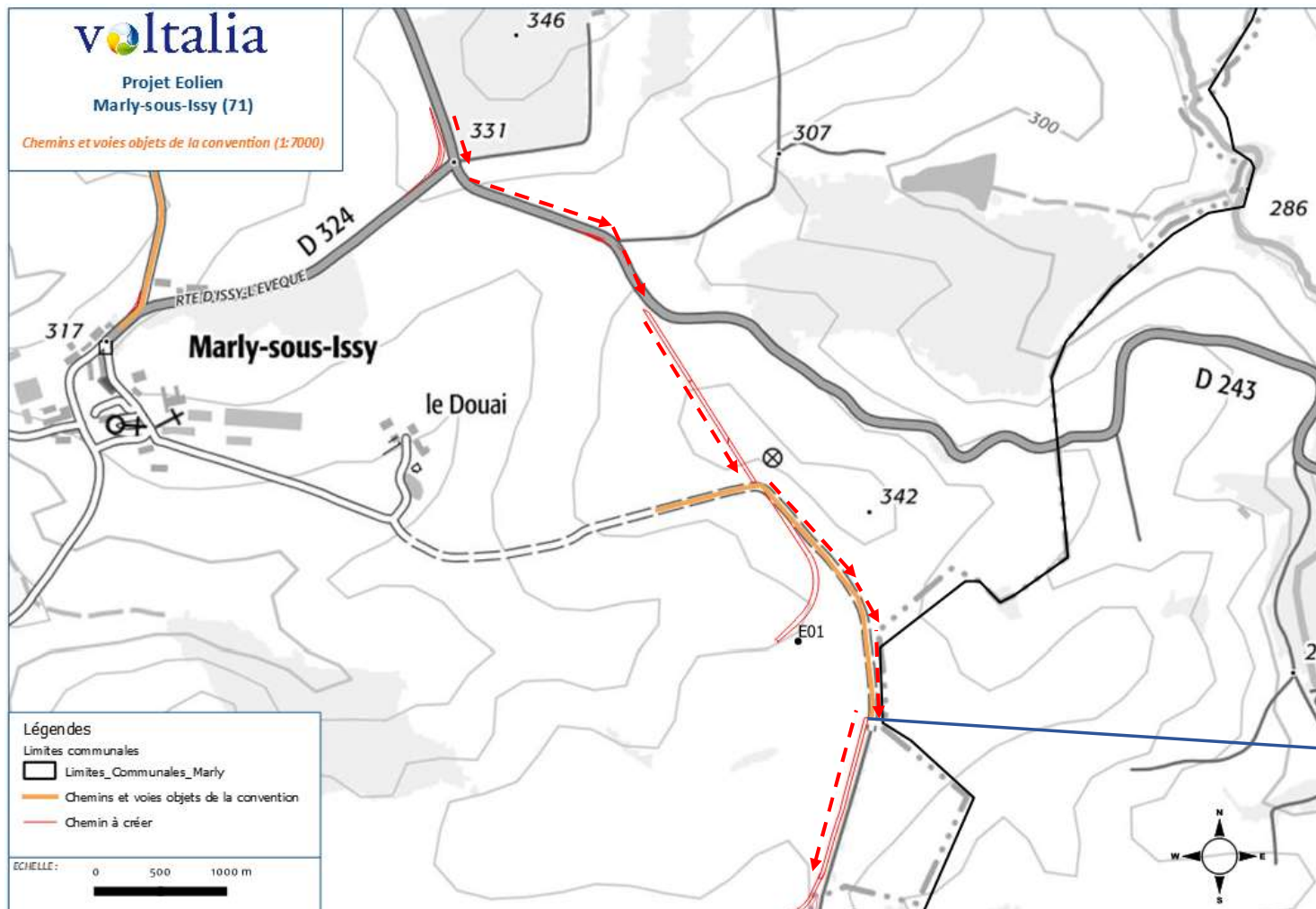


L'accès au projet



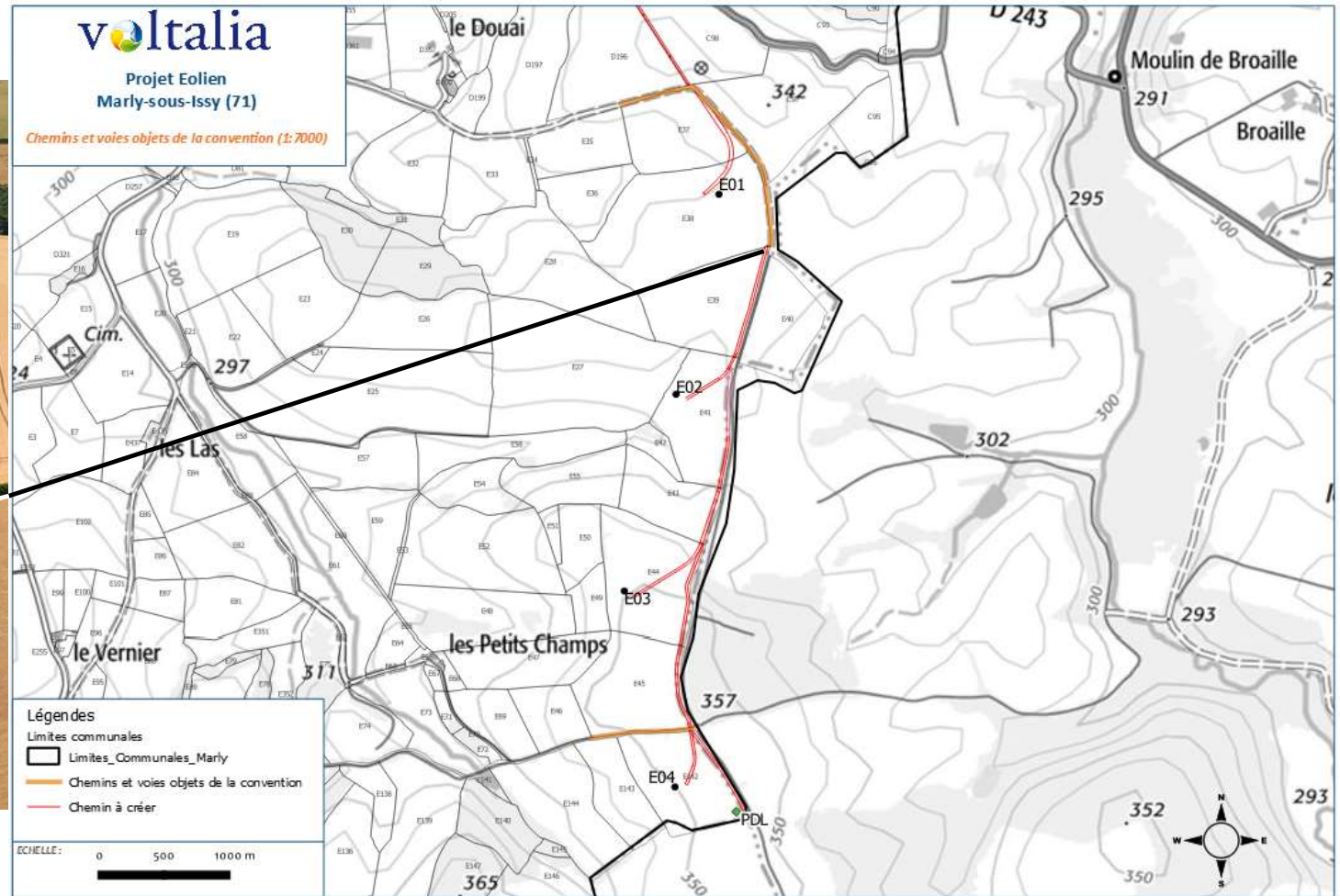
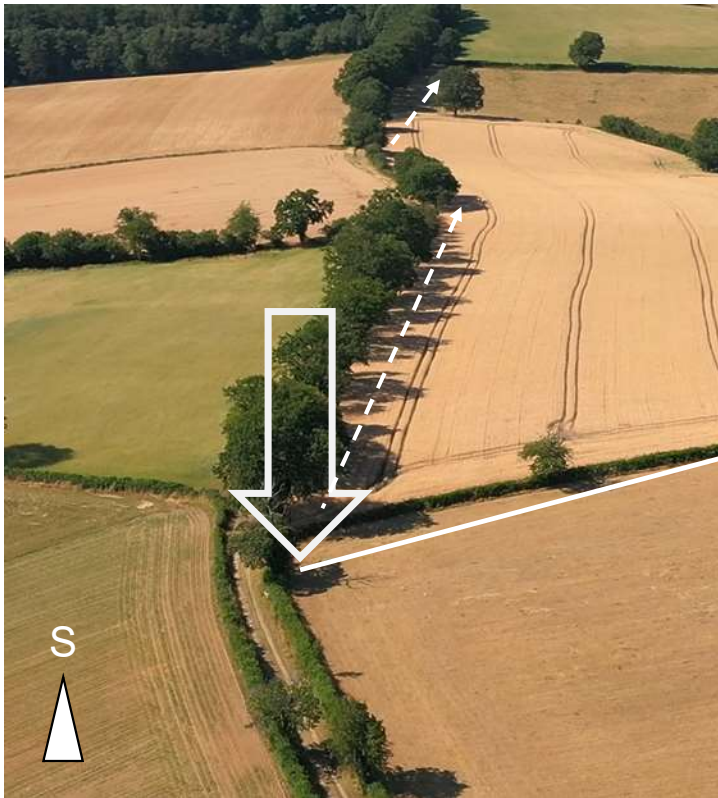
- Arrivée par la D973
- Voie communale n° 7 jusqu'à la D324
- Potentiellement utilisation d'une portion de la voie communale n° 2 pour manœuvre (50m maximum)
- Marche arrière sur la D324 jusqu'à la D243
- Manœuvre via pan coupé à créer
- D243

L'accès au projet



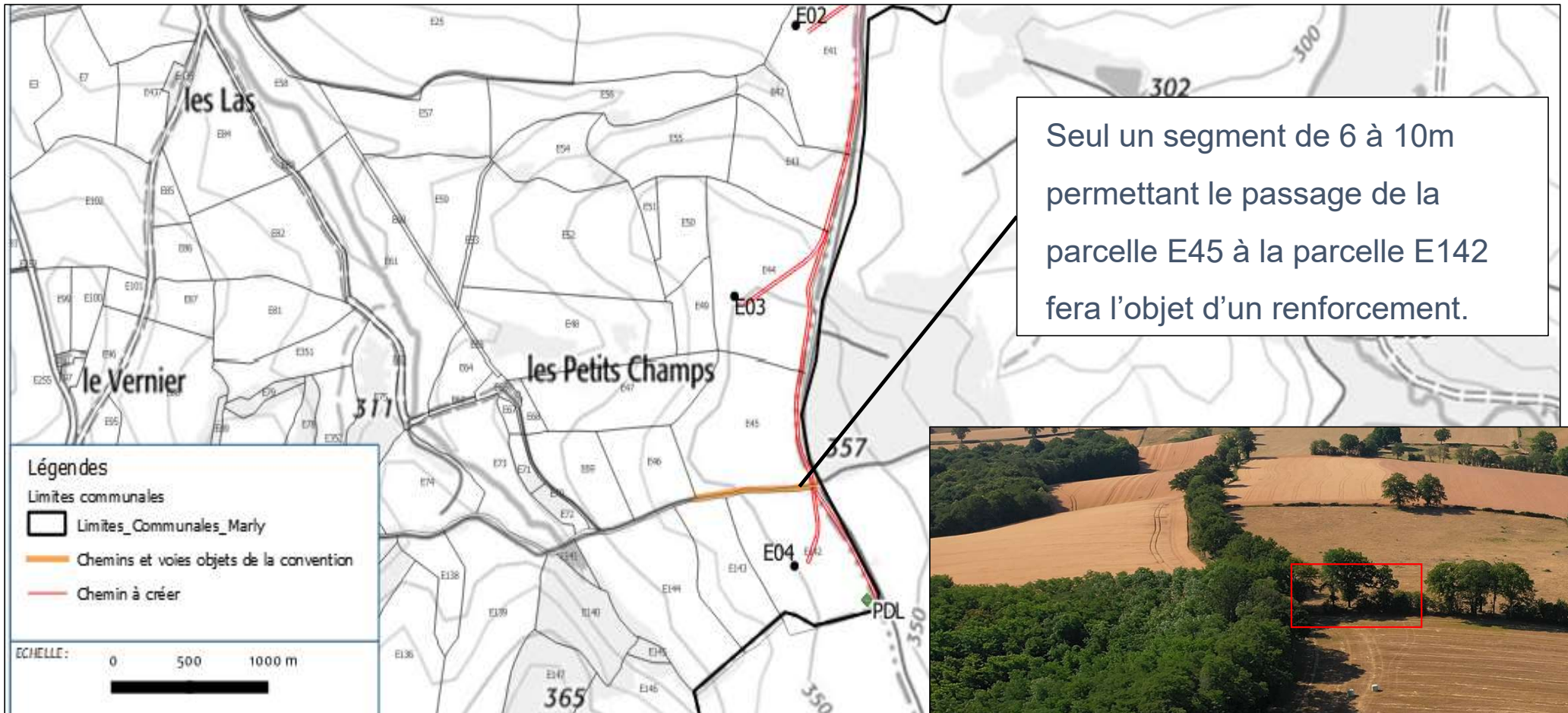
- D243 jusqu'à la parcelle C98/D196
- Voie communale n° 7 jusqu'à la D324
- Création d'un chemin sur la parcelle C98 et ou D196 jusqu'au chemin
- Renforcement du chemin de Marly aux Dorains jusqu'à la parcelle E39
- Création d'un chemin d'accès à l'éolienne E1 sur les parcelles E37 «et E38
- Accès aux éoliennes E2, E3, E4 sur parcelles privées à partir de la parcelles E39

L'accès au projet : préservation du chemin arboré



Accès aux éoliennes E2, E3, E4
sur parcelles privées à partir de la
parcelle E39

L'accès au projet : préservation du chemin arboré



Détails de la convention

Objet de la convention

Autorisation, ***pour 30 ans***, d'utilisation de tous chemins ou voies nécessaires à la **construction**, à la **maintenance** et au **démantèlement** du parc éolien :

- Droit de passage et de stationnement
- Droit de survol par les pales des éoliennes
- Enfouissement des câbles nécessaires dans les Voies et Chemins ou toute autre parcelle appartenant à la Commune

Travaux

- Renforcement si nécessaire
- Bande de roulement de minimum 5 mètres de large
- Résistance minimum 16 tonnes par essieu
- Fonctionnel en cas de gel
- creusement de tranchées pour le passage des câbles électriques de raccordement des éoliennes.

Entretien des chemins

- VOLTALIA s'engage à assurer à ses frais l'entretien structurel des chemins pendant toute la durée de l'exploitation du parc
- La commune prendra en charge l'entretien annuel des portions des Voies et Chemins sur le territoire de la commune, à savoir le petit entretien c'est-à-dire les réparations mineures de profil (nids-de poules...) et le désherbage des aires de construction et de fondation par des procédés conformes aux normes environnementales



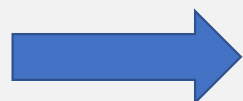
Détails de la convention : fin de vie et rémunération

Remise en état à la fin de l'exploitation

- VOLTALIA s'engage à remettre en état le site conformément aux lois en vigueur*
- Il est cependant possible pour la commune de conserver les chemins
- Les câbles reliant les éoliennes au poste de livraison resteront enfouis (sauf demande spécifique de la mairie)

Rémunération pour les voies d'accès communales

- Les chemins d'accès
- Les passages de câbles
- Le survol
- Le petit entretien
- Forfait revu à la hausse de 3000 euros / éolienne / an à 5000 euros / éolienne / an



20 000€ / an pour la communes (vs 21 000 précédemment)

- **Modification des conditions de démantèlement par arrêté du 22 juin 2020, dont notamment :**
 - Démantèlement des installations de production, PDL et câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs
 - l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle
 - la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité.

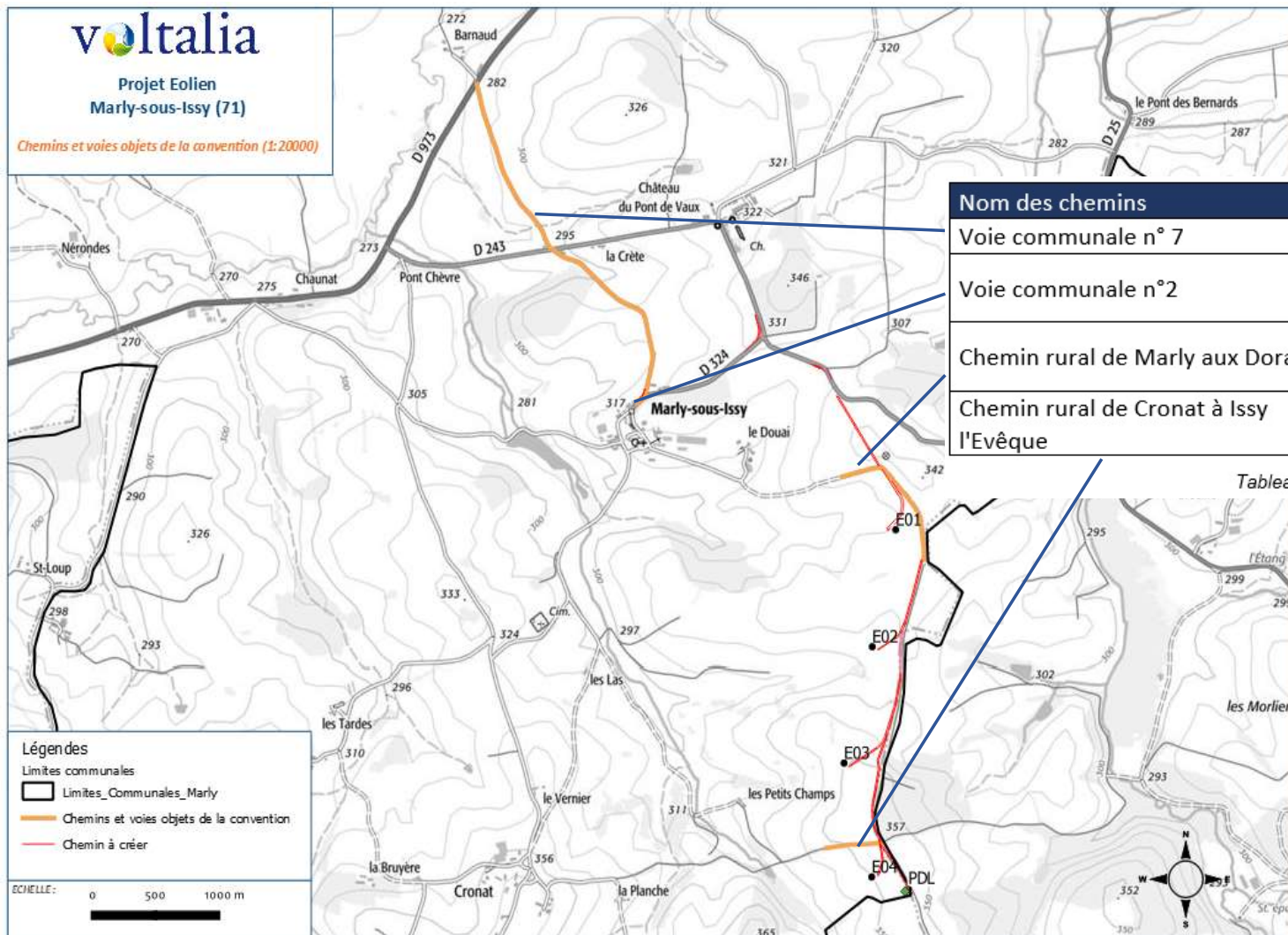


Détails de la convention : Une utilisation des chemins ajustée au strict minimum

voltalia

Projet Eolien
Marly-sous-Issy (71)

Chemins et voies objets de la convention (1:20000)

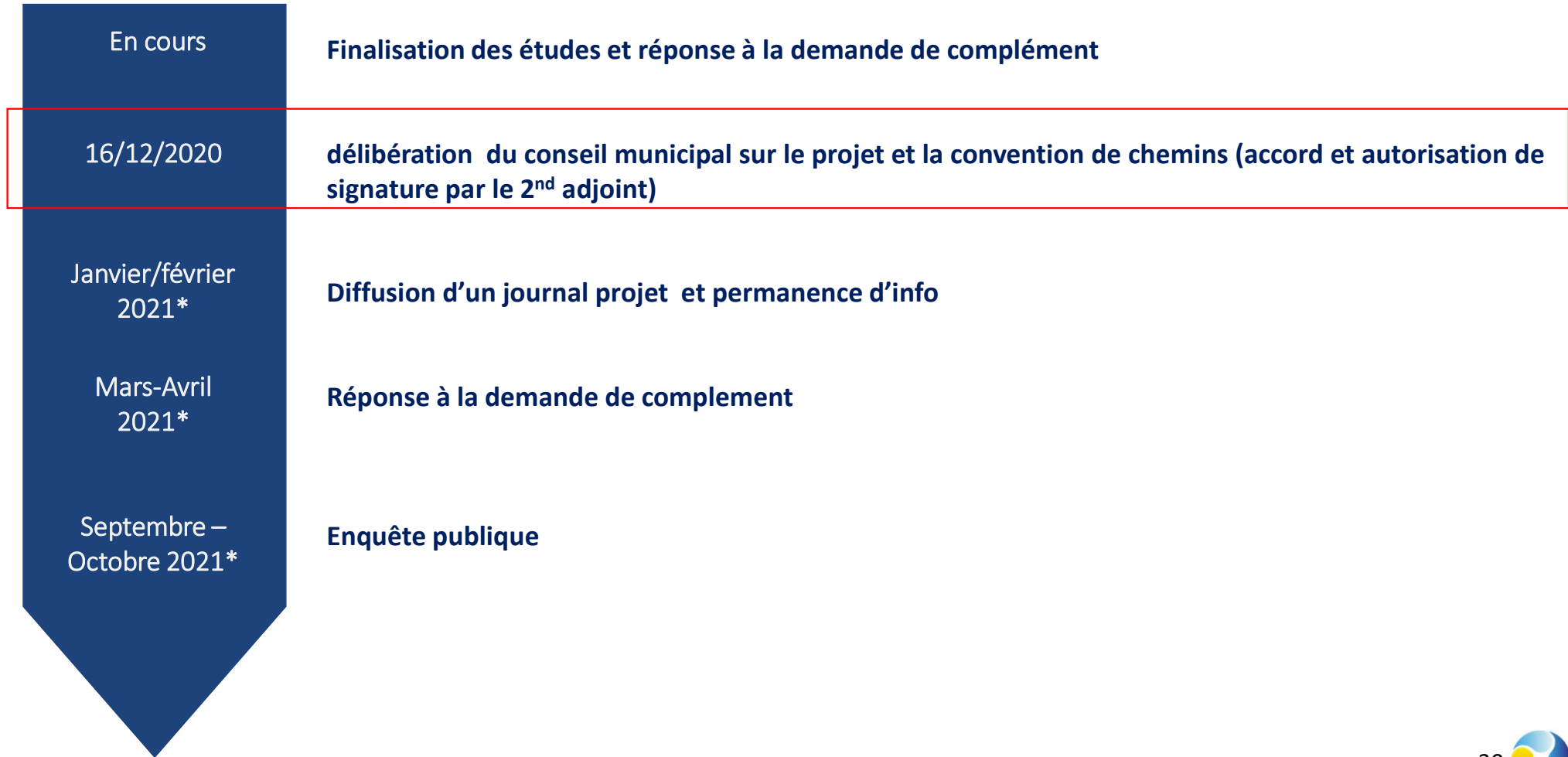


Nom des chemins	Segment pouvant être utilisé
Voie communale n° 7	De la D 973 à la D 324 (environ 1400m)
Voie communale n°2	Maximum 50 m depuis la D324
Chemin rural de Marly aux Dorains	Depuis l'intersection parcelle E35 à la parcelle E39
Chemin rural de Cronat à Issy l'Evêque	Le long de la parcelle E45 (Environ 200m)

Tableau 1 – Liste des chemins objet de la délibération



La suite?



* sous réserve de contraintes COVID 19

Merci de votre attention

Benjamin Bories

Chef de Projets

M +33 (0)6 98 49 28 98

Email : b.bories@votalia.com

Laurent Lamour

Responsable Nord-Est

M +33 (0)7 84 29 26 56

Email : l.lamour@votalia.com

